

Compte rendu de séance

Séance du 8 Février 2017

L' an 2017 et le 8 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de ROUXEL Jean-Christophe Maire

Présents : M. ROUXEL Jean-Christophe, Maire, Mme JACQUIN Angélique, MM : CANTIN Jeannick, LECLERC Sylvain, ROUSSIASSE André, ROUSSIASSE Robert

Excusé(s) : Mme BOUCHENOIRE Virginie, MM : BERSON Christophe, JAMERON Guy

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 6

Date de la convocation : 02/02/2017

Date d'affichage : 02/02/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Saumur
le : 09/02/2017

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. CANTIN Jeannick

SOMMAIRE

- Révision des tarifs de la salle des fêtes
- Alarme incendie Église
- Droit de préférence sur terrain
- Subventions accordées aux associations
- Renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs
- Questions diverses.

1 - Révision des tarifs de la salles des fêtes. - réf : 2017/1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux d'agrandissement de la salle, il serait possible d'augmenter les tarifs de location de la salle communale.

Monsieur le Maire présente au conseil les tarifs appliqués à ce jour.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'augmenter les tarifs mais cette augmentation sera applicable qu'à partir du 1er janvier 2018.

- d'augmenter les cautions:

la caution ménage de 80 euros passe à 100 euros

la caution salle de 100 euros passe à 200 euros

- d'augmenter les tarifs pour les habitants hors commune :

Soit pour les habitants hors commune, 200 euros pour la journée et 270 euros pour deux journées, vin d'honneur 50 euros.

Pas d'augmentation pour les tarifs habitants commune et les associations et professionnels

Soit pour les habitants de la commune, 100 euros pour la journée et 130 euros pour deux journées, vin d'honneur 16 euros.

Pour le tarif de la salle, en journée semaine pour les associations et professionnels, il sera demandé 30 euros pour la période du 1er avril au 30 septembre, et 50 euros pour la période du 1er octobre au 31 mars.

Si vol, casse, détérioration ou salle et abords mal nettoyés, ou non respect des interdictions et déplacement d'un élu lors de la location, la caution pourra être retenue, en partie ou en totalité, sur décision du conseil municipal, ainsi que d'éventuelles poursuites juridiques.

- Autorise Monsieur le Maire a signer tous les documents à ce sujet

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

2 - Achat d'une alarme incendie pour l'Église ainsi que des extincteurs - réf : 2017/2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par le diocèse concernant les différents dispositifs (alarme, extincteurs,...) que nous avons au niveau de notre Église.
Les démarches auprès des entreprises ont été faites.

Plusieurs devis ont été proposés :

API (Anjou Protection Incendie) - Durtal, le montant du devis pour alarme T4 est de 234 euros TTC

API (Anjou Protection Incendie) - Durtal, le montant du devis pour extincteur est de 167.40 euros TTC

SARL ASPELEC - Beaufort en Anjou, le montant du devis pour alarme est de 1 050 euros TTC

R4S, Vernoil le Fourrier, le montant du devis pour alarme T4 est de 370.33 euros TTC

R4S, Vernoil le Fourrier, le montant du devis pour alarme est de 1 873.26 euros TTC

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de retenir les devis de l'entreprise API,

- Autorise Monsieur le Maire a signer les devis correspondants.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

3 - Vote des subventions 2017 - réf : 2017/4

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

- ADMR Longué-Jumelles : 100€

- A.D.A.P.E.I. 60€

- Ligue contre le cancer 60€

- Prévention routière 60€

- Restos du cœur 50€

- Rando ferme 1 500€

- Association des Parents d'Elèves : secondaire : 50€/élève, primaire : 75€/élève.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations citées ci-dessus,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents sur ce sujet.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

4 - Droit de préférence - réf : 2017/3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été sollicité dans le cadre de la vente d'une parcelle boisée située sur note commune pour savoir si cette dernière exerce son droit de préférence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de ne pas faire valoir son droit de préférence sur le bien suivant :

* parcelle cadastrée : ZB n° 66

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

5 - Proposition de renouvellement pour le Commission Communal des Impôts Directs - réf : 2017/5

Dix délégués titulaires de la commune et un hors commune ont été désignés:

Ms Jeannick CANTIN, Christophe BERSON, Henri DUPIN, Robert ROUSSIASSE, Jean-Christophe ROUXEL, André ROUSSIASSE, Guy JAMERON, Bruno BOUCHENOIRE, Mmes Angélique JACQUIN et Virginie BOUCHENOIRE.

H.C.: Mr Alain DUPUIS

Dix délégués suppléants de la commune et un hors commune ont été désignés:

Ms Jean-Philippe AUBOUIN, Philippe JOUSSET, Joël ROUSSIASSE, Josélito POIRRIER, Jean-Pierre ROUSSIASSE, Laurent MEME, Pascal BAUNE, Jérôme CHEVALLIER, Mmes Sophie LOUIS et Annick HERVE.

H.C.: Mr Yasmi MARCHAND

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

6 - Questions diverses

Voirie

Un trou est à boucher sur le route aux Donnelières

Séance levée à: 21:30

Prochaine séance le mercredi 8 mars 2017.

En mairie, le 09/02/2017

Le Maire
Jean-Christophe ROUXEL